

2026 - 2032

Plan Climat Air Énergie Territorial

TOME 0 – Synthèse

Projet pour arrêt en conseil communautaire du 10 mars 2026

© Communauté de communes des COËVRONS

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la Communauté de communes des Coëvrons. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Communauté de communes des Coëvrons.

Communauté de communes des Coëvrons

2 Av. Raoul Vade pied - CHATRES LA FORET – 53 600 EVRON

Standard : 02 43 66 32 00

www.coevrons.fr

Publié par la Communauté de communes des Coëvrons, mars 2026.

Étude réalisée par



Sommaire

1. CONTEXTE	4
1. 1. Le changement climatique observé et à venir	4
1.2 Mobilisation du territoire pour la transition énergétique	5
2. DIAGNOSTIC	6
2.1 Données énergétiques	6
2.2 Données d'émissions et de séquestration des GES	8
2.3 Polluants atmosphériques	10
2.4 Données relatives aux différents secteurs d'activité étudiés sur le territoire	11
3. STRATEGIE : FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE.....	14
3.1 Les objectifs chiffrés	14
3.2 Les axes stratégiques	17
4. PROGRAMME D' ACTIONS.....	19
5. SUIVI ET EVALUATION	30
5.1 Le dispositif de suivi-évaluation	30
5.2 Les indicateurs de suivi	30
ANNEXE 1. DETAIL DU SCENARIO PLURI-OBJECTIFS DE TRANSITION.....	31

1. CONTEXTE

Directement concernée par le réchauffement climatique, dont les effets sont déjà visibles dans les Pays de la Loire, la Communauté de Communes (CDC) des Coëvrans s'est engagée dans la transition écologique via la construction d'un PCAET.

1. 1. Le changement climatique observé et à venir

Depuis le début de l'ère industrielle, les activités humaines et notamment l'exploitation des énergies fossiles, ont provoqué une forte augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, modifiant sa composition.

Ainsi, entre 1850 et nos jours, l'humanité a rejeté plus de 2400 gigatonnes de CO₂ dans l'atmosphère, atteignant en 2021, une concentration de CO₂ de 420 ppm, un niveau inédit depuis deux millions d'années¹. Les concentrations des autres GES, tels que le méthane ou le protoxyde d'azote sont aussi en augmentation et dépassent les variations naturelles observées au cours des 800 000 dernières années, entre périodes glaciaires et interglaciaires².

Première conséquence de la modification de l'atmosphère, entre 2011 et 2020, la **température moyenne mondiale était supérieure de 1,1 °C** à celle enregistrée entre 1850 et 1900³. 1,2 °C selon le deuxième rapport sur les indicateurs du changement climatique mondial, publié en juin 2024, mettant à jour les chiffres du GIEC⁴.

L'Accord de Paris, traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques, adopté lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à Paris prévoyait de limiter l'augmentation de la température moyenne planétaire « bien au-dessus de +2°C » par rapport au niveau préindustriel, et de viser si possible une limitation à +1,5°C. Or, la trajectoire actuelle des politiques climatiques fait craindre **une hausse de la température comprise entre 2,7 et 3,1°C**⁵.

Les Pays de la Loire n'échappent pas au réchauffement climatique et les travaux menés par le GIEC des Pays de la Loire indiquent que le changement climatique est une réalité. En effet, les relevés font apparaître une **élévation moyenne des températures d'environ 1,5 °C en soixante ans dans les Pays de la Loire**. Depuis 1980, on observe même une accélération du phénomène avec une élévation de la température moyenne de 0,37 °C tous les dix ans.

Dans les 30 prochaines années, l'élévation des températures serait contenue entre 1°C et 1,15°C supplémentaire par rapport à la période 1976-2005, dans un scénario de maîtrise des émissions de GES. Cette hausse atteindrait 2°C à 2,5°C en 2055 dans le pire des scénarios. À plus long terme, la hausse des températures de la région pourrait atteindre 4°C si aucune mesure n'est prise pour abaisser de façon significative les émissions de GES.

¹ Atlas de l'anthropocène, avec François Gemenne et al. (SciencesPo Les Presses, 2019).

² « Climat : Synthèse vulgarisée du 6ème rapport du GIEC – The Shift Project », consulté le 21 avril 2025, <https://theshiftproject.org/article/climat-synthese-vulgarisee-6eme-rapport-giec/>.

³ Intergovernmental Panel On Climate Change (Ipcc), *Climate Change 2022 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Working Group II Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, 1^{re} éd. (Cambridge University Press, 2023), <https://doi.org/10.1017/9781009325844>.

⁴ Piers M. Forster et al., « Indicators of Global Climate Change 2023: Annual Update of Key Indicators of the State of the Climate System and Human Influence », *Earth System Science Data* 16, n° 6 (2024): 2625-58, <https://doi.org/10.5194/essd-16-2625-2024>.

⁵ Atlas de l'anthropocène.

Témoin non équivoque d'une transformation du système climatique, la hausse des températures n'est pas la seule menace existante. Ainsi, à l'horizon 2071-2100, les **précipitations** s'intensifieront et augmenteront durant l'été ; alors que les hivers verront une diminution de l'intensité et du nombre des événements courants.

De plus, les Pays de la Loire ont enregistré autant de **vagues de chaleur** entre 2000 et 2020 que lors des cinq décennies précédentes. Plus fréquentes, ces vagues de chaleur seront aussi plus précoces dans l'année, plus longues et plus sévères. Dans le cas d'une baisse rapide et forte des émissions de GES, le nombre de jours supplémentaires de vague de chaleur pourrait être contenu à une dizaine par an. Il atteindrait 18 à 27 jours supplémentaires d'ici trente ans en l'absence de mesures d'atténuation efficaces, voire 49 à 69 jours sur la période 2071-2100.

1.2 Mobilisation du territoire pour la transition énergétique

Les accords de Paris ont fait de la lutte contre le changement climatique une ambition mondiale qui se traduit au niveau national par l'objectif de **neutralité carbone en 2050**.

Pour cela, différents outils législatifs ont été développés dont la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui fixe des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

Le territoire des Coëvrons

- Département de la Mayenne
- 29 communes
- 27 140 habitants en 2019
- 785,79 km²



Cette loi s'appuie sur les territoires et demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Outil de planification stratégique et opérationnel, le PCAET permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

L'élaboration du PCAET des Coëvrons engagée courant 2019 a été mis en arrêt sur 2020-2021, avec l'installation des nouvelles équipes politiques, la situation sanitaire complexifiant la gouvernance, ainsi que des mouvements de personnels. La démarche a repris en 2022 avec la mise à jour du diagnostic ainsi que la concertation pour la définition de la stratégie et l'identification de pistes d'actions.

Le PCAET a été nourri par les démarches de concertation menées lors de l'élaboration de différents projets et programmes clés de la transition écologique et énergétique du territoire, tels que le projet de territoire « Horizon 2040 », le contrat local de santé, le projet alimentaire de territoire, la stratégie bocage, les ateliers de territoire, la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (TETE) ...

Les principaux éléments du PCAET (diagnostic, stratégie et plan d'actions) sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

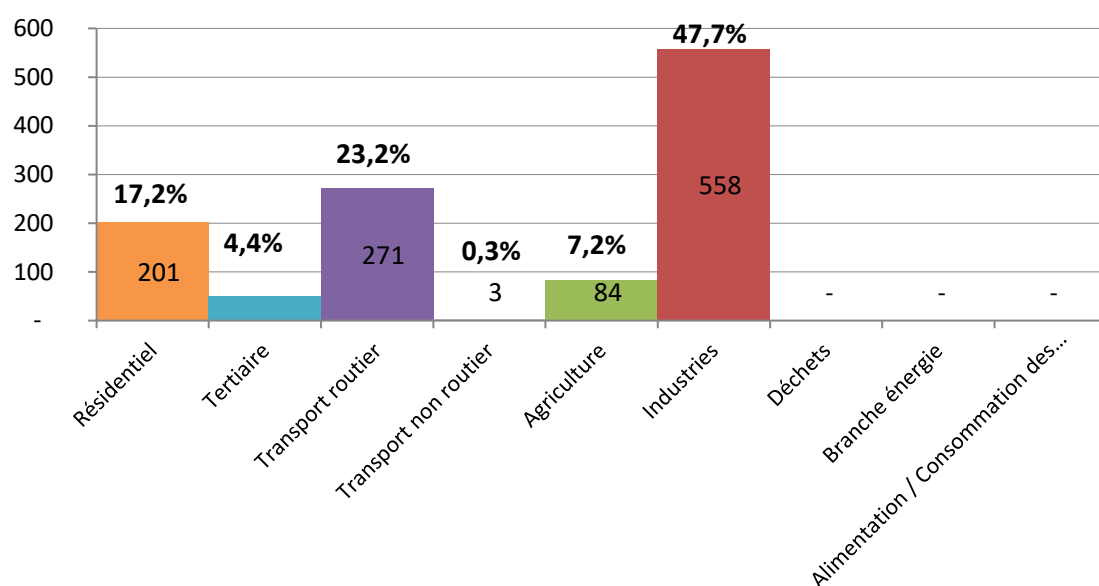
2. DIAGNOSTIC

Afin de disposer d'un état des lieux Climat Air Énergie du territoire, les données de consommation et production d'énergie, d'émissions de GES et de polluants atmosphériques, de BASEMIS (v.8) ont été utilisées et sont résumées ci-après.

2.1 Données énergétiques

- **Consommation d'énergie : 1169 GWh en 2022**
- **Évolution : - 3 % entre 2012 et 2022**

Consommation d'énergie du territoire des Coëvrans par secteur d'activité en 2022 (GWh ; %)



Source : Extraction des données BASEMIS V8 - Années 2008 à 2023 provisoire - Avril 2025, traitement Carbone Consulting

Les 3 secteurs les plus consommateurs d'énergie



Industrie

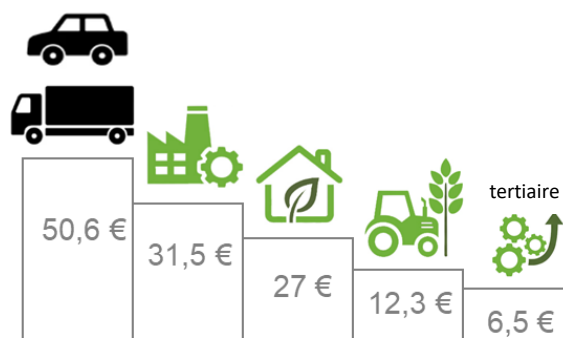


Transport



Résidentiel

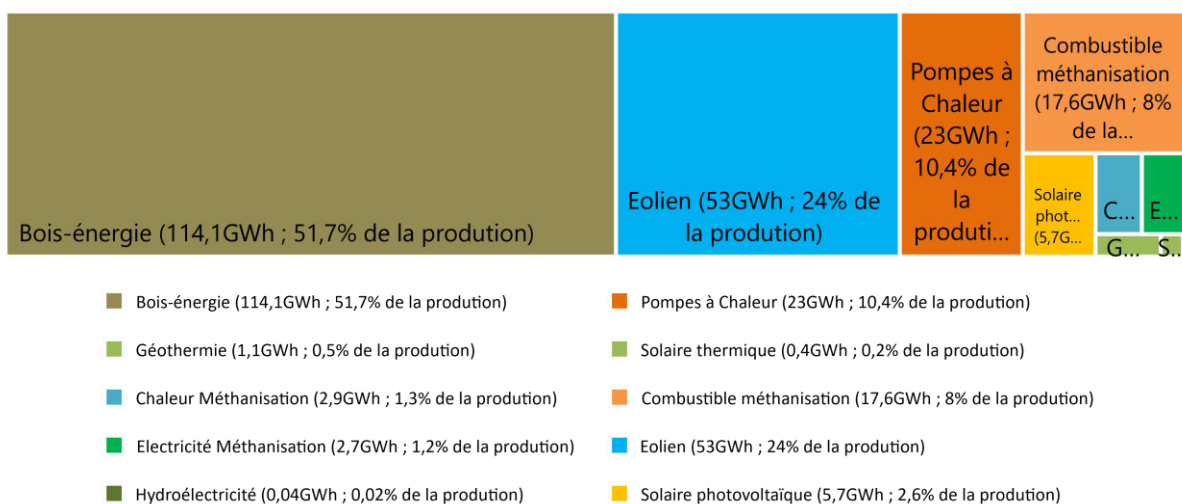
129 millions d'euros de facture énergétique :



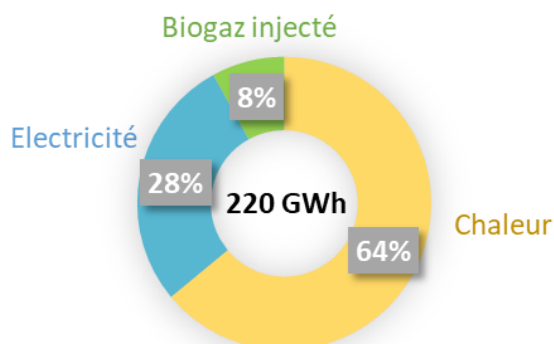
Les **produits issus du pétrole représentent 32 % de la consommation** (et presque la moitié de la facture énergétique). L'électricité et le gaz naturel comptent chacun pour environ 20 %, tandis que les combustibles minéraux solides en représentent 14 %.

- **Production d'énergies renouvelables en 2022 : 220 GWh**
- **18,9% de l'énergie consommée**

Répartition de la production d'ENR en 2022 sur le territoire des Coëvrons



Mix des énergies renouvelables :



Le territoire compte :

- 4 unités de méthanisation qui produisent 23 GWh
- 1 ressource locale méthanisable estimée à près de 180 GWh en 2020⁶
- 1 gisement de chaleur fatale estimé à 152 GWh en 2023⁷
- 3 parcs éoliens (86% de la production d'électricité et 24% de la production EnR)
- 363 installations photovoltaïques
- 1 centrale photovoltaïque au sol (mise en service en 2023) représentant 4 GWh/an.

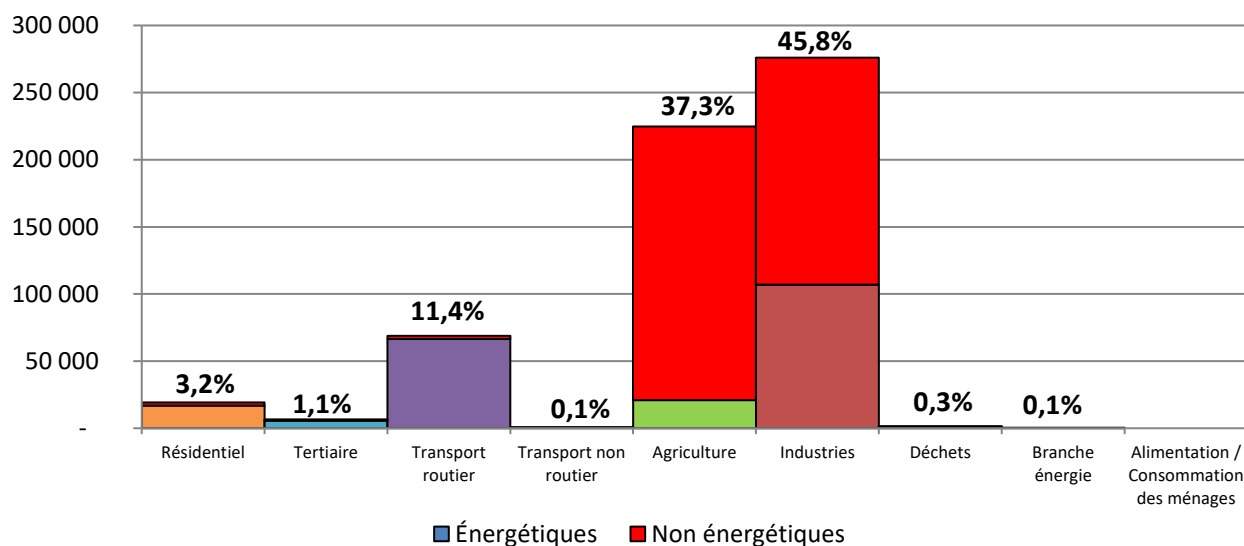
⁶ Source: SOLAGRO, 2020

⁷ Source: ADEME Pays de la Loire, TEO 2023

2.2 Données d'émissions et de séquestration des GES

• Les émissions de GES : 597 701 TCO₂e

Emissions de gaz à effet de serre du territoire des Coëvrons par secteur d'activité en 2022 (TCO₂ ; %)



Source : Extraction des données BASEMIS V8 - Années 2008 à 2023 provisoire - Avril 2025, traitement Carbone Consulting

597 701 TCO₂e de GES sont émises sur le territoire des Coëvrons (2022).

Les 3 secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre



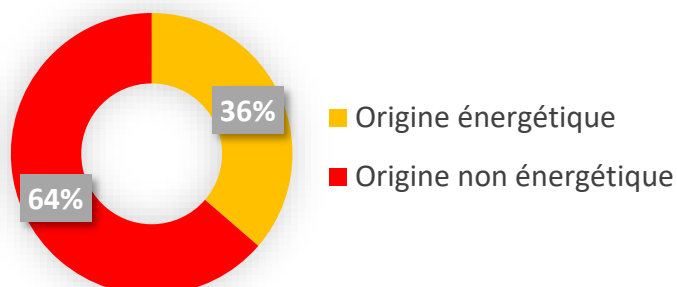
Industrie



Agriculture



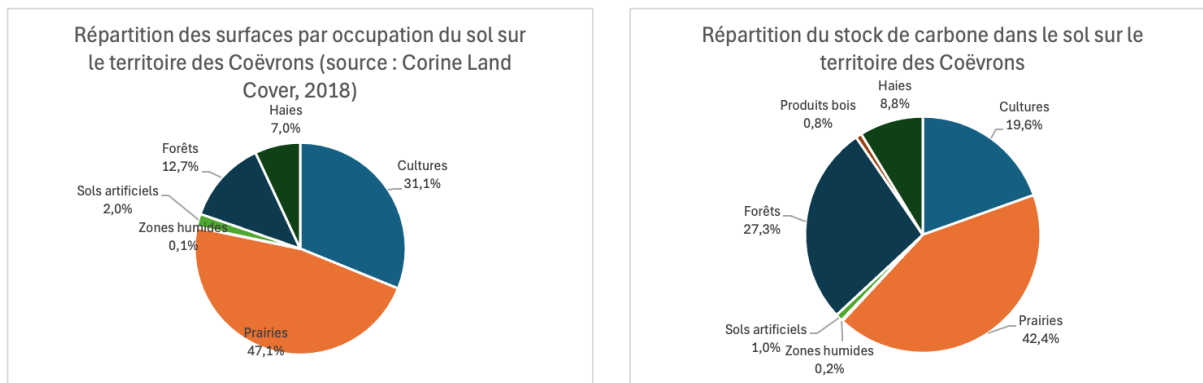
Transport



Les émissions de gaz à effet de serre dites « non énergétiques » sont majoritaires. Elles ne proviennent pas de la combustion d'une énergie. Elles sont principalement issues des **process industriels et de l'agriculture**. Dans ce dernier secteur, 91 % des émissions sont liées à l'élevage (méthane émis par les animaux).

- **Stocks de carbone : 25 millions de TCO₂e**
- **Séquestration annuelle : 58 kTCO₂eq**

Répartition des surfaces et stocks carbone du territoire



Source : outils ALDO V2021_12

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du dioxyde de carbone (CO₂) dans les écosystèmes (sols, haies et forêts) et dans les produits issus du bois. Les forêts et les prairies sont les systèmes qui stockent le plus de carbone devant les vergers et les cultures. A contrario, les sols artificialisés (urbanisés) sont ceux qui stockent le moins de carbone.

Le **stock de carbone du territoire était estimé à près de 25 391 kTCO₂e** en 2020, dont **42% dans les prairies**, 27% dans les forêts de feuillus, 20% dans les cultures agricoles et 9% dans les haies.

Le **territoire séquestre annuellement près de 58 kTCO₂e (99% par les forêts)**. D'après les données de Basemis®, la séquestration de carbone annuelle est en diminution (92 kTCO₂e en 2008⁸).

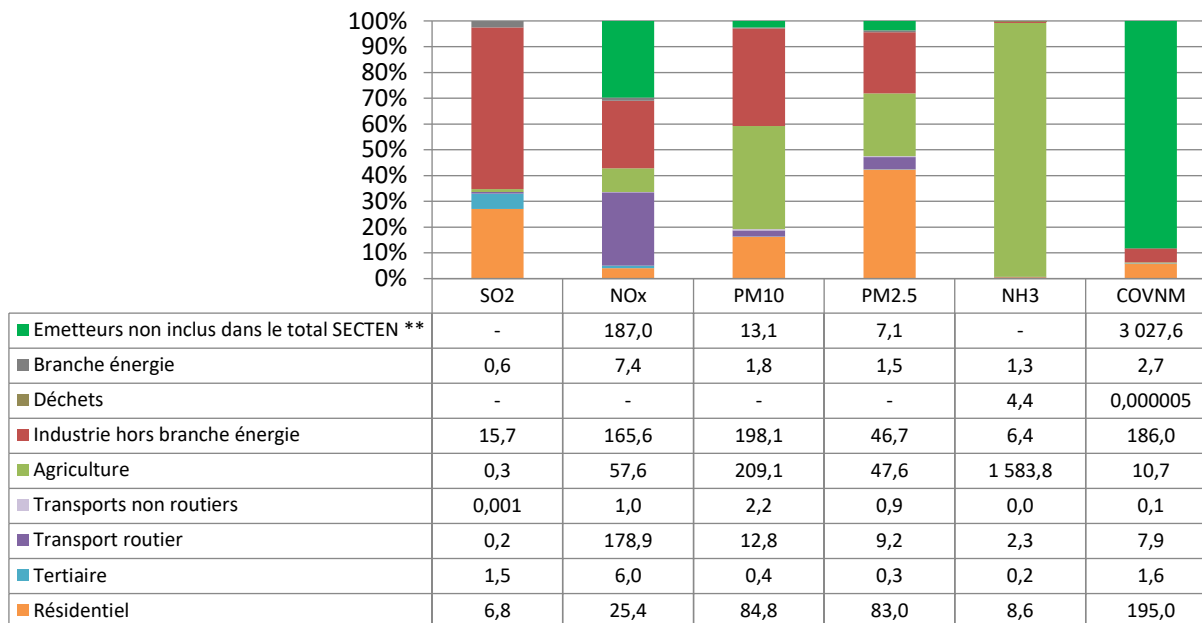
Les flux annuels de carbone libérés dans l'atmosphère proviennent principalement de l'artificialisation des sols (899 TCO₂e/an).

⁸ Données BASEMIS v8

2.3 Polluants atmosphériques

Évolution des émissions de polluants atmosphériques : - 40% depuis 2008

Répartition des émissions de polluants atmosphériques 2022 par polluant et par secteur sur le territoire des Coëvrans



** secteur biotique (émissions naturelles des forêts, prairies et zones humides)

Source : Extraction des données BASEMIS V8 - Années 2008 à 2023 provisoire - Avril 2025, traitement Carbone Consulting

Les émissions d'**ammoniac (NH₃)** proviennent presque exclusivement de l'**agriculture (99 %)**, du fait de l'épandage et du stockage des effluents d'élevage et des engrais. Ce polluant contribue à l'acidification des sols et à l'eutrophisation des eaux. Le **dioxyde de soufre (SO₂)** est principalement émis par l'**industrie (63 %)** et le secteur résidentiel (27 %), notamment avec le chauffage. Les **oxydes d'azote (NOx)** proviennent pour environ un tiers du secteur biotique (milieux naturels), tandis que le transport routier et l'industrie en représentent chacun près d'un autre tiers. Les particules fines, responsables de nombreuses maladies (asthme, allergies, troubles respiratoires et cardiovasculaires), ont des origines variées. Les **PM_{2,5}** sont principalement issues du **résidentiel (44 %)**, en particulier du chauffage au bois, ainsi que de l'agriculture et de l'industrie (25 % chacun). Les **PM₁₀** proviennent de l'**agriculture (41 %)**, de l'industrie (39 %), et du résidentiel (17 %). Enfin, les **composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** sont majoritairement d'**origine naturelle (88 %)**.

Avec l'amélioration de l'efficacité énergétique et des technologies (moteurs à combustion dernière génération, poêle à bois à haut rendement, ...) et l'utilisation de combustibles moins émetteurs (gaz, ...), les émissions de polluants atmosphériques ont tendance à baisser.

Si les enjeux concernant les émissions de GES sont globaux, **la pollution de l'air doit quant à elle être abordée de manière locale**, voir micro-locale puisqu'elle affecte les populations dans les lieux où elles résident, travaillent, respirent.

2.4 Données relatives aux différents secteurs d'activité étudiés sur le territoire



En 2018, le territoire des Coëvrons comptait **14 466⁹ logements** (80,5% de résidences principales, 8% de résidences secondaires et 11,6% de logements vacants) pour 27 189 habitants.

30% des logements sont des passoires énergétiques (logements classés en étiquette énergétique E à G).

Le nombre de ménages en **précarité énergétique logement** (par niveau de vie) est estimé à 731 (6,3% des ménages).

L'électricité est l'énergie la plus consommée dans le secteur avec 36% des consommations. Les produits pétroliers (fioul et propane), le bois énergie et le gaz naturel sont aussi couramment utilisés dans le secteur.

Si les **émissions de GES du secteur sont principalement énergétiques** (produits pétroliers, électricité et gaz naturel), des usages non énergétiques (utilisation de solvants ou de composés fluorés, consommation de tabac...) sont aussi sources d'émissions.

La sobriété et la rénovation énergétique des logements classés en étiquette énergétique D, E, F, G sont les principaux enjeux du secteur résidentiel.



Le territoire étant rural avec une faible offre de transport en commun, **la voiture représente 80,6% des déplacements**. Ainsi, le transport routier est le **2ème secteur consommateur d'énergie du territoire**.

Le nombre de ménages en **précarité énergétique mobilité** quotidienne en voiture est estimé à 1 049 ménages (9% des ménages coëvronnais).¹⁰

Hormis les émissions de CO₂, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5, directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.

Les leviers de réduction des consommations et des émissions de GES portent sur la diminution des nombres de déplacements et des distances parcourues, l'amélioration technologique, la mutualisation des équipements (taux de charge, covoiturage, ...) et la décarbonation du mix énergétique du secteur.

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200033298>

¹⁰ Source GEODIP, Observatoire nationale de la précarité énergétique, données 2022



L'agriculture fait partie de l'identité du territoire des Coëvrans correspondant en 2018 à **54 888 ha de surface agricole utile**, soit 70% du territoire¹¹ ; 858 chef.fe.s d'exploitations et 110 salariés pour **598 exploitations agricoles**. L'élevage est la première activité agricole du territoire.

Le bilan énergétique est marqué par **l'usage des produits pétroliers** (carburant des engins agricoles, chauffage des bâtiments, production d'eau chaude sanitaire) **émetteurs de GES**. Toutefois, la majeure partie des émissions du secteur (91%) sont des **non énergétiques dues au méthane (CH4) et sont liées à l'élevage**.

Le secteur agricole, avec l'utilisation d'engrais azoté, émet 99% de l'ammoniac présent dans l'air, contribuant au développement d'épisodes de pollution printaniers.

Le territoire doit engager un changement de pratiques agricoles et renforcer l'innovation, pour réduire les émissions de GES liées à l'élevage. La valorisation des prairies permanentes et le développement de pratiques favorisant la séquestration du carbone constituent des leviers importants. Si le **maintien des exploitations est essentiel pour l'économie locale**, il faut privilégier un **modèle d'élevage pérenne et résilient**. Aussi, le développement des circuits courts, de l'économie circulaire et de nouvelles filières (bois, méthanisation...) représente une opportunité pour renforcer la durabilité du territoire.



Fin 2018, l'activité économique industrielle sur le territoire des Coëvrans représente **70 établissements et 2 862 salariés**. Le 1^{er} secteur employeur est **l'industrie agro-alimentaire**. Le secteur industriel est dynamique, avec une augmentation de la production observée qui devrait se poursuivre dans les prochaines années. Le secteur industriel est le **1^{er} consommateur d'énergie du territoire, le 1^{er} émetteur de GES et il représente 37% des émissions de NOx et ¼ des particules fines du territoire**.

L'intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans les stratégies des entreprises est donc essentielle : adaptation des process industriels, développement des Énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique et renforcer l'autonomie du territoire... Aussi, le maintien et le développement de l'activité industrielle, représentant 40 % des emplois locaux, doivent s'appuyer sur l'économie circulaire, pour faire face à la hausse des coûts et aux tensions sur les ressources et l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables.

¹¹ Source : Plaquette « Chiffres clés de l'agriculture - Données 2018 – CC des Coëvrans » - Edition juin 2020 publiée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
https://terralto-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/185_Eve-Terralto/ECONOMIE_AGRICOLE/Mayenne/2020_TER_Flyer_Chiffres_Cles_Coevrans.pdf



En 2018, le **nombre d'établissements du secteur tertiaire était de 445 pourvoyant 3670 emplois**. Les secteurs « administrations publiques, enseignements, santé et action sociale » (26,5%) et « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (24,3%) représentent la moitié des établissements. Le secteur « administrations publiques, enseignements, santé et action sociale » est également celui qui emploie le plus de personnes (59,8%)¹².

Dans le tertiaire, **l'électricité représente 60 % des consommations d'énergie**. Outre les usages spécifiques (éclairage, eau chaude sanitaire, ventilation, ...) une part de l'électricité doit servir au chauffage des bâtiments. Viennent ensuite le gaz naturel, les produits pétroliers (fioul et propane), les réseaux de chaleur et le bois énergie

Les émissions de GES sont essentiellement dues à la combustion de gaz naturel et de produits pétroliers, ou encore à la production de l'électricité. Il existe aussi des émissions dites non énergétiques qui correspondent principalement au gaz frigorigène utilisé pour la production de froid, ainsi qu'aux différents polluants liés aux peintures, solvants, matières « plastiques », ... utilisés dans les bâtiments.

Les émissions du secteur tertiaire sur le territoire sont proportionnellement faibles comparées aux autres secteurs d'activités. Les principales émissions de polluants sont celles de NOx, de COVNM et de SO2, liées à la combustion d'énergies fossiles pour les besoins de chauffage des locaux.

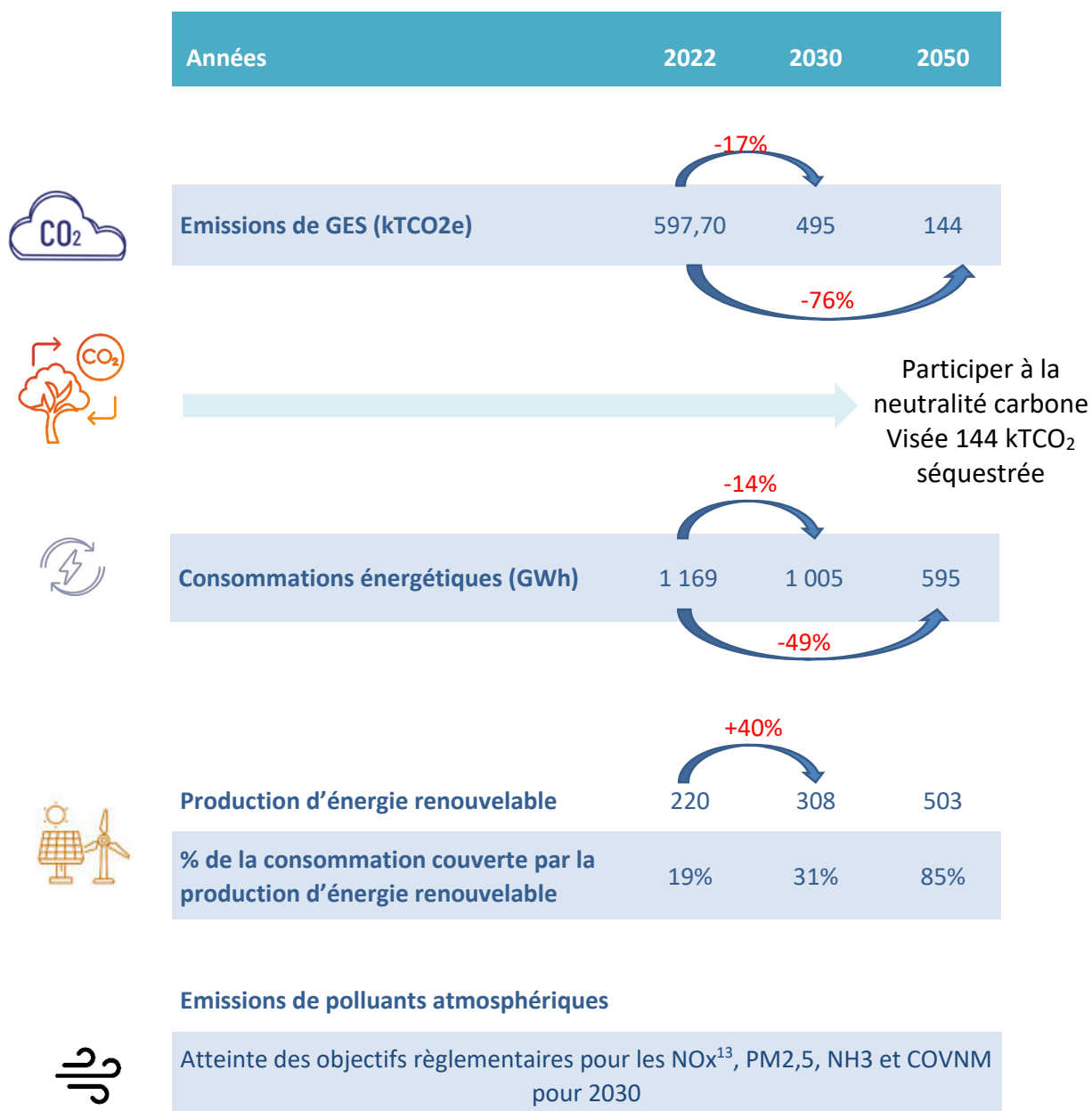
Avec la sobriété, la rénovation énergétique des bâtiments est l'enjeu principal du secteur tertiaire d'un point de vue consommation d'énergie et d'émission de GES.

¹² Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)

3. STRATEGIE : FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

La stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial permet de fixer un cap. Des objectifs chiffrés sont définis aux horizons 2030 et 2050 et la mise en œuvre des actions du PCAET devra participer à leur atteinte.

3.1 Les objectifs chiffrés



Pour plus d'informations, le scénario est détaillé en annexe 1.

¹³ Oxyde d'azote, particules fines, ammoniac et composés organiques volatils non méthaniques

3.1.1 Objectif 1 : Réduire les émissions de GES

Le maintien de l'activité agricole et le renouvellement des générations en agriculture sont essentiels pour le territoire, à la fois pour garantir la production alimentaire et préserver les paysages de prairies et de bocage liés à l'élevage. La stratégie repose sur l'accompagnement vers des pratiques plus durables, le partage d'expériences entre agriculteurs et le développement de filières courtes, dans le cadre du Projet alimentaire territorial.

Les émissions industrielles, concentrées sur quelques sites, font l'objet d'actions de décarbonation, notamment via le recours aux énergies renouvelables et des projets de capture et stockage du CO₂. D'autres industries locales s'engagent également dans une décarbonation de leurs process, via la substitution des énergies fossiles consommées par des énergies renouvelables.

3.1.2 Objectif 2 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés

Tendre vers l'objectif national de neutralité carbone à horizon 2050, nécessite à l'échelle des Coëvrons de tripler la séquestration annuelle de carbone et de préserver le stock existant présent dans les terres.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme favorisant la biodiversité et limitant l'artificialisation des sols sont à poursuivre. L'arbre et le bois doivent participer à l'augmentation de la séquestration de carbone à travers une gestion durable de la forêt et du bocage ainsi que la plantation de haies et le développement de l'agroforesterie. Le maintien de l'élevage et l'évolution des pratiques agricoles sont également des enjeux, ainsi que la structuration d'une filière de valorisation du bois issu du bocage, et l'emploi de matériaux biosourcés dans la rénovation des bâtiments.

3.1.3 Objectif 3 : Réduire les consommations d'énergie finale

La réduction des consommations énergétiques doit accompagner le développement du territoire. L'enjeu est de diminuer la consommation par habitant et par lieu d'activité, notamment dans le secteur industriel, en renforçant l'efficacité énergétique et les synergies entre entreprises à travers l'économie circulaire et l'amélioration des process.

Dans les transports, malgré le poids de l'autoroute A81, l'action locale vise à développer les mobilités alternatives (train, fret ferroviaire, covoiturage, autopartage) et à rapprocher services et habitants pour limiter les déplacements.

Enfin, la baisse des consommations passera par la rénovation énergétique des logements, la sobriété énergétique des ménages, la modernisation des systèmes de chauffage, l'accompagnement du secteur tertiaire et la poursuite des travaux de rénovation du patrimoine public.

3.1.4 Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux

Le territoire des Coëvrons prévoit de maintenir le parc éolien existant, avec le remplacement possible de certains mâts par des modèles plus puissants et, d'ici 2050, l'ajout éventuel d'une ou deux éoliennes dans les parcs actuels. Aussi, une forte hausse du photovoltaïque est attendue, portée par les entreprises et les collectivités, avec davantage d'autoconsommation individuelle et collective. Les toitures sont à privilégier. Le développement d'ombrières et de l'agrivoltaïsme devront se faire en recherchant un équilibre avec les enjeux patrimoniaux, paysagers, touristiques et agricoles. La production de bois énergie augmentera via des chaufferies et réseaux de chaleur, en privilégiant le bois local et une gestion durable de la ressource, tandis que la biomasse se développera en remplacement du fioul. La production de biogaz progressera avec la nécessité de sécuriser des débouchés locaux toute l'année. La géothermie, les pompes à chaleur et le solaire thermique connaîtront une montée en puissance progressive. Le développement des réseaux de chaleur sera encouragé, et les réseaux d'électricité et de gaz seront structurés et renforcés, en lien avec les acteurs départementaux.

3.1.5 Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations

Les grands objectifs du PCAET sont : L'acculturation des habitants sur la qualité de l'air dans leur logement et le remplacement des anciens systèmes de chauffage au bois par des plus performants; La diminution des consommations énergétiques du secteur industriel, ainsi que l'amélioration des process de fabrication et la substitution de l'utilisation des énergies fossiles ; Les changements de pratiques culturelles, ainsi que l'amélioration des pratiques d'élevage ; La réduction des déplacements en voiture individuelle.

3.1.6 Objectif 6 : S'adapter au changement climatique

L'ambition est d'accompagner l'adaptation du territoire pour assurer la qualité de vie et le maintien d'une biodiversité riche tout en augmentant la résilience des activités humaines et économiques. Les objectifs stratégiques fixés sont :

- Protéger la santé et la sécurité des populations ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Augmenter les capacités d'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, aux changements climatiques ;
- Accompagner l'évolution des modes de vie pour une meilleure résilience face au changement climatique ;
- Assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.

L'adaptation nécessite de réduire les vulnérabilités et d'améliorer la gestion de crise.

La stratégie du PCAET repose sur des actions visant à renforcer la résilience du territoire. Elle prévoit d'améliorer la connaissance et le partage des risques liés au changement climatique pour développer une culture commune de l'adaptation et de la gestion de crise. Elle cherche à préserver la ressource en eau en réduisant les consommations et en améliorant sa qualité, et à accompagner l'agriculture en favorisant la diversification et les circuits courts via le Projet alimentaire territorial. La préservation de la biodiversité constitue un axe majeur, avec la mise en place d'une stratégie dédiée, la protection des trames verte, bleue et noire, la restauration des milieux aquatiques et le maintien ou la plantation de haies. L'adaptation passe aussi par un urbanisme plus résilient intégrant les enjeux climatiques dans la planification, les choix architecturaux et la végétalisation des centres-bourgs, ainsi qu'une meilleure prise en compte du confort d'été dans les projets et les conseils aux habitants. La stratégie vise également à protéger la santé, en adaptant les conditions de travail aux fortes chaleurs, en agissant sur les déterminants environnementaux via le Contrat local de santé et en promouvant un urbanisme favorable à la santé. Enfin, elle entend réduire la vulnérabilité des réseaux et services intercommunaux en anticipant les risques et en améliorant la préparation aux crises.

3.2 Les axes stratégiques

Pour atteindre les objectifs fixés, la Communauté de communes des Coëvrons a défini 7 axes stratégiques qui se déclinent en 26 actions opérationnelles :

Axe 1. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique

HAB 1 Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements

Axe 2. Accompagner les changements de pratiques de mobilité

MOB 1 Favoriser la pratique des mobilités actives

MOB 2 Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air

Axe 3. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique

ECO 1 Accompagner les entreprises dans leur transition écologique

ECO 2 Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable

Axe 4. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrons, impliquant tous les acteurs

ENR 1 Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux

ENR 2 Augmenter la production d'énergie renouvelable localement

Axe 5. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrons, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone

NAT 1 Préparer le territoire à faire face au changement climatique

NAT 2 Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire

NAT 3 Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels

NAT 4 Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage

NAT 5 Préserver la ressource en eau

Axe 6. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et les passages à l'action

ACC 1 Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial

ACC 2 Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire

ACC 3 Améliorer la qualité de l'air

ACC 4 Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement

Axe 7. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique

EXE 1 Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales

EXE 2 Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition

EXE 3 Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI

EXE 4 Engager une démarche de communication bas carbone

EXE 5 S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie

EXE 6 Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale

EXE 7 Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal

EXE 8 Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau

EXE 9 Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI

EXE 10 Accompagner les communes dans la transition énergétique

4. PROGRAMME D' ACTIONS

Les axes stratégiques ont été déclinés en actions opérationnelles qui sont présentées ci-dessous :

Axe 1. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique

Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements

Il s'agit d'accompagner la rénovation énergétique pour résorber prioritairement les passoires énergétiques. Les mesures prévues sont :

- Mettre en œuvre le Programme local de l'habitat
- Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier pour mieux connaître le parc de logements et l'impact des actions
- Informer et conseiller les particuliers via le service public local de la rénovation de l'habitat
- Mobiliser les professionnels de l'immobilier et les mairies autour des enjeux de rénovation du parc de logements
- Mener des actions de sensibilisation et des actions collectives à destination des particuliers pour accompagner le passage à l'acte
- Accompagner la sortie de vacance des logements
- Encourager l'utilisation des matériaux biosourcés
- Disposer d'un état des lieux du parc de logements communaux
- Favoriser la rénovation de qualité des logements communaux
- Assurer une coordination et le partage d'informations avec le Département, dans le cadre des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique portés par ce dernier

Axe 2. Accompagner les changements de pratiques de mobilité

Favoriser la pratique des mobilités actives

Il s'agit de mettre en œuvre le schéma directeur des modes actifs des Coëvrons, via les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre des aménagements cyclables et du jalonnement
- Proposer une offre de stationnement vélo de qualité sur les sites communautaires
- Accompagner le développement de services associés au vélo
- Sensibiliser et éduquer à la pratique du vélo
- Assurer la mise à jour régulière de la cartographie des stationnements et liaisons cyclables
- Évaluer le service de location de vélos à assistance électrique pour pérenniser un service local (public ou privé)
- Expérimenter un cheminement en mode actif vers une école

Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air

Il s'agit de poursuivre et de renforcer l'identification des solutions pour se déplacer ou pour réduire les besoins de déplacement. Les mesures sont :

- Accompagner les changements de comportements vers la mobilité partagée
- Évaluer l'expérimentation du service d'autopartage pour définir les suites à donner
- Travailler avec les entreprises et les services communautaires sur les besoins/solutions de mobilité
- Veiller à l'intermodalité des gares, stations d'autopartage et aires de covoiturage
- Mener un projet de coopération européen visant une étude comparée des pratiques durables de mobilité pour faciliter les déplacements quotidiens en milieu rural
- Mener une veille pour connaître le réseau d'IRVE local afin d'assurer la cohérence de son développement, en lien avec TEM
- Définir et mettre en œuvre une stratégie de déploiement des installations de recharge de véhicules électriques sur les sites communautaires
- Favoriser la mise en réseau des habitants pour aider au développement du transport solidaire à l'échelle des Coëvrons

AXE 3 : Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique

Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique

L'action repose pour l'essentiel sur la mise en œuvre de la feuille de route issue de l'Atelier des territoires et de Territoire d'industrie. L'objectif est de promouvoir de nouvelles formes de coopération en matière de développement économique. Il s'agit de faciliter la connaissance, les échanges et la valorisation des bonnes pratiques entre acteurs économiques locaux. Les mesures envisagées sont :

- Évaluer les besoins des entreprises sur les enjeux de transition écologique
- Renforcer les temps d'échanges, d'information et de retours d'expériences
- Renforcer l'information sur les aides et les dispositifs d'accompagnement aux entreprises pour la transition écologique
- Examiner les projets économiques à travers la boussole du développement économique
- Faciliter la mise en œuvre du projet de plateforme de ferroulage
- Créer un observatoire interne pour identifier et valoriser les bonnes pratiques en lien avec la stratégie climatique des Coëvrons
- Initier des mutualisations de moyens entre entreprises
- Participer à la mise en œuvre du PACTE Entreprises
- Travailler sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable

La Communauté de communes porte une politique de "slow tourisme", mettant en avant les atouts du territoire par le biais des activités outdoor et de l'itinérance douce ainsi que par la valorisation des producteurs locaux. Les actions engagées seront poursuivies. Plus spécifiquement, les mesures sont :

- Élaborer une charte interne de tourisme durable
- Co-construire et mettre en œuvre un plan d'actions en faveur du tourisme durable
- Sensibiliser, former et accompagner les hébergeurs et restaurateurs au tourisme durable
- Promouvoir la marque "Slowlydays" auprès des professionnels du tourisme
- Étudier et développer avec les acteurs des solutions de mobilité locale à destination des touristes arrivant par des moyens alternatifs à la voiture
- Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles via la promotion de visites guidées ou de produits réutilisables, issus de l'économie circulaire...
- Valoriser et promouvoir les producteurs locaux à travers la communication et la boutique de l'OT
- Créer, maintenir et promouvoir les chemins de randonnées, trail, équestres, VTT
- Aménager et promouvoir la vélo route

AXE 4 : Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrons, impliquant tous les acteurs

Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux

Il est nécessaire de définir un cadre de développement local partagé pour les grands projets d'énergie renouvelable, faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes pour un déploiement coordonné et équilibré des énergies renouvelables et des réseaux sur le territoire. A cette fin, les mesures envisagées sont :

- Consolider la veille et le suivi des projets sur le territoire
- Conforter l'organisation et le dialogue avec les parties prenantes
- Échanger régulièrement avec les gestionnaires de réseaux afin d'assurer le déploiement des réseaux en lien avec les potentiels/objectifs de réduction des consommations et de production d'ÉNERGIE RENOUVELABLE
- Réviser les conditions d'implantation des installations photovoltaïques dans le PLUi pour mieux prendre en compte les enjeux locaux (paysage...)
- Définir localement un cadre de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération de la chaleur fatale prenant en compte les enjeux environnementaux et patrimoniaux
- Encourager la participation citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables

Augmenter la production d'énergie renouvelable localement

Il s'agit de promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants auprès des particuliers, collectivités, entreprises et associations, et de suivre les projets d'ampleur qui sont en développement. Les mesures sont :

- Travailler avec les acteurs du territoire pour aider à l'émergence de projets
- Informer et conseiller les particuliers via France Rénov'
- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants auprès des porteurs de projets (entreprises, collectivités)
- Évaluer le potentiel de récupération et de stockage de chaleur
- Étudier l'intérêt et les enjeux des réseaux de froid

AXE 5 : S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrons, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone

Préparer le territoire à faire face au changement climatique

Le changement climatique, le changement des conditions d'accès aux matières premières (hausse des prix, pénuries) et le contexte géopolitique vont impacter l'échelle locale. Le territoire doit anticiper et s'organiser afin de continuer de répondre aux besoins essentiels de la population. Pour cela, les mesures sont :

- Définir la stratégie de travail de l'EPCI sur l'adaptation aux changements climatiques
- Faire un état des lieux de la situation locale
- Intégrer les enjeux d'adaptation dans les politiques publiques de l'EPCI
- Acculturer les agents et les élus aux changements climatiques, enjeux d'adaptation et gestion de crise
- Définir la stratégie d'adaptation de l'EPCI : s'organiser pour limiter les vulnérabilités de la collectivité aux aléas climatiques
- Disposer d'un plan de continuité d'activités mis à jour régulièrement et approprié par les services
- Élaborer un plan intercommunal de sauvegarde prenant en compte les risques climatiques (canicule, inondation...)
- Informer et sensibiliser aux enjeux d'adaptation les communes et acteurs économiques les plus vulnérables
- Intégrer les résultats des modélisations de ruissellement localement

Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire

Il s'agit d'intégrer les enjeux Climat-Energie dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme de la Communauté de communes, en phase de planification et opérationnelle. Plus particulièrement, les mesures sont :

- Mettre en œuvre la stratégie Zéro artificialisation nette pour 2050
- Renforcer la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie-Carbone dans les documents d'urbanisme (SCoT / PLUi)
- Mettre en œuvre la phase opérationnelle de l'AMI centres-bourgs
- Informer sur les aménagements de l'espace public et les enjeux en matière d'adaptation au changement climatique et de santé
- Engager une démarche de requalification des zones d'activités économiques
- Mettre en place des opérations d'aménagement en recyclage foncier
- Conduire des opérations de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur en centre-bourgs
- Élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels

Les Coëvrons hébergent des réservoirs de biodiversité "ordinaire" et patrimoniale de qualité qu'il faut protéger. Les mesures sont :

- Poursuivre la gestion durable et la valorisation des sites à forts enjeux patrimoniaux
- Intégrer la biodiversité en transversalité dans la stratégie territoriale avec l'AMI Life Biodiv France
- Mettre en place un observatoire de la biodiversité
- Élaborer et animer un atlas de la biodiversité intercommunale
- Définir une stratégie écologique sur le territoire
- Étudier une candidature à l'appel à projets « Territoire engagé pour la nature »
- Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques
- Identifier des zones à potentiel de restauration en vue d'être des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation
- Poursuivre les travaux de restauration de zones humides

Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage

Il s'agira de mettre en œuvre le plan d'actions en faveur du bocage et la structuration d'une filière locale de valorisation du bocage, via les mesures suivantes :

- Accompagner le développement du réseau bocager des Coëvrons
- Maintenir, préserver et valoriser le patrimoine et le système bocager
- Favoriser la gestion durable des haies, sensibiliser et former les exploitants et gestionnaires de haies au maintien des systèmes herbagers bocagers
- Accompagner des projets individuels de valorisation du bois issu du bocage
- Développer des chantiers clés en main de plantation durable de haies
- Adapter le bocage face aux changements climatiques
- Évaluer le Plan d'actions Bocage 2024-2026
- Définir le Plan d'actions Bocage 2027-2030

Préserver la ressource en eau

Une aggravation des problématiques liées à la ressource en eau est attendue avec les changements climatiques : réduction de la ressource et de la qualité de l'eau (avec les vagues de chaleur et période de sécheresse). La restauration de la qualité de l'eau potable sur certains captages des Coëvrons et la préservation de la ressource en quantité constituent des enjeux forts du territoire. Les mesures suivantes, portées par la Régie des eaux des Coëvrons, sont prévues :

- Poursuivre les actions avec le monde agricole en faveur de la protection des captages prioritaires :
 - PSE visant à adapter les pratiques agricoles sur les aires d'alimentation des captages
 - Acquisition de parcelles et mise en place de baux ruraux environnementaux
 - Animer les programmes de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage
- Mettre en place la télérelève sur l'ensemble du territoire : déploiement de compteurs connectés
- Installer des compteurs de sectorisation et de loggers pour faciliter la recherche de fuite et améliorer le rendement des réseaux d'eau
- Élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Axe 6. Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique

Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial

Il s'agira de mettre en œuvre le projet alimentaire de territoire 2025-2030 via les mesures ci-après :

- Mettre en œuvre les actions visant à développer des filières agricoles durables et variées adaptées aux enjeux du changement climatique :
 - Suivre la réalisation du projet de recherche TETRAE PRESENCE
 - Accompagner des fermes à la transition de leurs systèmes de production vers plus de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
 - Renforcer les liens et complémentarités entre les actions menées par la Régie des eaux et la CC des Coëvrons
 - Développer des cultures peu exigeantes en intrants pour supplanter aux cultures de céréales ou de maïs
- Mettre en œuvre les actions en faveur du développement des filières courtes :
 - Poursuivre la structuration des filières locales
 - Eduquer à une alimentation locale et de saison au sein des cantines
- Mettre en œuvre les actions visant la réduction du gaspillage alimentaire

Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire

Il s'agit de redéfinir avec la nouvelle mandature, la stratégie souhaitée en matière d'économie circulaire. Les mesures sont :

- (Re)définir la stratégie d'économie circulaire des Coëvrons et sa mise en oeuvre
- Développer l'intégration et la transversalité de l'économie circulaire dans l'ensemble des politiques publiques des Coëvrons
- Suivre et évaluer le déploiement de la stratégie économie circulaire
- Redéfinir les objectifs de réduction des déchets
- Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets
- Encourager le tri à la source et la valorisation des bio-déchets
- Étudier des pistes d'optimisation des coûts liés à la gestion des déchets
- Rechercher des filières locales de valorisation / de réemploi des matériaux lors de la déconstruction de bâtiment
- Poursuivre la démarche de valorisation / revente du matériel communautaire usagé

Améliorer la qualité de l'air

Il s'agira de sensibiliser et informer sur les enjeux de qualité de l'air dans le cadre de la mise en œuvre du plan local de santé et de mener les mesures suivantes :

- Revoir l'organisation autour de la qualité de l'air intérieur
- Surveiller la qualité de l'air dans les accueils de loisirs
- Vérifier périodiquement l'état, le fonctionnement des systèmes et les débits de ventilation des établissements recevant du public de la CC des Coëvrons
- Mettre en place un suivi de la qualité de l'air des bâtiments communautaires
- Intégrer la qualité de l'air et le confort d'été dans la conception des opérations
- Renforcer l'intégration des enjeux de qualité de l'air dans la politique d'achat responsable de la CC des Coëvrons

Les actions visant à réduire les consommations énergétiques sur le territoire aideront également à améliorer la qualité de l'air.

Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement

L'implication et une acculturation de tous les publics est essentielle pour modifier durablement nos modes de vie. Ainsi, les mesures envisagées sont :

- Mettre en place des animations sur les enjeux de transition
- S'appuyer sur la médiation culturelle
- Proposer des actions collectives participatives
- Définir un cadre collectif au sein de la collectivité pour la mise en place d'évènements éco-responsables
- Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté

Axe 7. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique

Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales

Un système de gouvernance adapté à la mise en œuvre du contrat d'objectif territorial et du Plan Climat est à mettre en place. Il s'agit d'en faciliter l'opérationnalité, le suivi et l'évaluation, aussi bien au sein des services et politiques portées par l'intercommunalité qu'avec les acteurs et partenaires extérieurs. Plus particulièrement, il s'agira de :

- Structurer la gouvernance et l'organisation interne et partenariale pour assurer la transversalité de la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions
- Mettre en place et coordonner le pilotage des outils
- Mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat d'objectif territorial
- Favoriser la participation citoyenne
- Étudier les stratégies financières possibles en matière de financement de la transition écologique
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Assurer une veille des projets phares des acteurs locaux
- Mobiliser les partenaires et acteurs locaux et mieux les intégrer dans l'atteinte des objectifs du PCAET et la mise en œuvre des actions
- Définir une stratégie bas carbone visant à renforcer le stockage de carbone

Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition

La réussite de la transition énergétique repose sur l'implication des acteurs locaux, dont les élus auxquels il revient de fixer un cap à suivre pour le territoire, comme pour les agents chargés de mettre en œuvre cette vision. A cette fin, les mesures sont :

- Construire le référentiel de compétences en vue d'intégrer les transitions
- Mettre en œuvre le plan de formation des Coëvrons 2025-2028
- Mettre en place des ateliers pour sensibiliser les agents aux transitions
- Mettre en place des formations délocalisées pour favoriser l'adaptation des métiers à la transition écologique et énergétique
- Créer un campus des transitions à destination des encadrants et des élus, en lien avec le collège TES et le CNFPT
- Identifier les besoins et formaliser un plan de formation pour les élus
- Mettre en place des actions de sensibilisation climat-air-énergie à destination des agents et des élus

Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI

Il s'agit de réduire l'impact carbone du numérique à travers : le choix du matériel et des équipements et les usages du numérique. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Lancer un marché à bons de commandes de fournitures de matériel informatique respectant la Loi AGECS
- Rationaliser les logiciels utilisés par les services
- Poursuivre le déploiement du système d'information géographique
- Définir une charte d'usage de l'intelligence artificielle intégrant les enjeux environnementaux
- Organiser un archivage numérique plus sobre en lien avec les capacités de Data
- Accompagner la montée en compétences des agents sur l'usage du numérique

Engager une démarche de communication bas carbone

Une démarche globale de réduction de l'empreinte carbone liée à la communication de la Communauté de communes sera engagée, avec les mesures ci-après :

- Définir une stratégie "communication bas carbone"
- Mettre en œuvre la stratégie de communication bas carbone au sein des différents supports
- Diffusion auprès des autres services impliqués dans la communication et le marketing (tourisme, patrimoine, culture...) et les sensibiliser pour accompagner l'évolution des pratiques

S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie

Il s'agit pour la Communauté de communes d'évaluer l'impact environnemental de la dépense publique via l'instauration d'un budget vert et la mise en œuvre de la politique d'achat responsable. Les mesures sont :

- Mettre en œuvre la politique d'achats responsables
- Établir le budget "vert" de la CC des Coëvrans et assurer l'évaluation climatique annuellement
- Sur la base de l'évaluation climat du budget, analyser les possibilités de réorienter des dépenses selon un angle Climat

Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale

La Communauté de communes a un enjeu de gestion de son patrimoine immobilier. Il s'agira notamment de :

- Mettre en œuvre le système de management énergétique
- Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments à enjeux
- Répondre au Décret tertiaire et Décret BACS
- Identifier avec les services gestionnaires de bâtiment des actions de sobriété et d'efficacité énergétique et de qualité de l'air intérieur possible

- Mettre en place une gestion patrimoniale immobilière énergétique dynamique intégrant qualité de l'air intérieur et confort d'été
- Évaluer et valoriser les résultats annuellement auprès des élus et des services
- Établir un budget d'achat Énergie par point de livraison
- Étudier l'ensemble des linéaires et armoires d'éclairage public pour identifier les meilleures pistes d'amélioration
- Formaliser un cadre d'intervention (critères de qualité de bâtiment) pour la rénovation et la construction d'équipements
- Mener des opérations de réhabilitation des équipements / bâtiments

Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal

L'objectif est d'avoir une approche globale du patrimoine communautaire, sur les enjeux d'énergies renouvelables et permettre la mise en place d'une boucle énergétique locale incluant des équipements publics. Les mesures sont :

- Étudier systématiquement l'opportunité d'énergie renouvelable lors d'une construction ou rénovation lourde de bâtiment
- Mettre en place une boucle énergétique locale photovoltaïque
- Étudier le potentiel de développement d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la CC des Coëvrons et définir une stratégie de solarisation /végétalisation

Élaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau

L'action consistera à s'organiser en interne pour définir un plan de sobriété de l'eau pour les activités de la Communauté de communes, et notamment :

- Faire l'état des lieux de la situation actuelle
- Faire un suivi de la consommation d'eau du patrimoine de l'EPCI
- Identifier les usages non-domestiques de l'eau au sein de la CC des Coëvrons et étudier des solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable
- Définir les mesures à mettre en place
- Évaluer et valoriser les résultats du plan de sobriété de la collectivité auprès des élus, des agents et des usagers
- Mettre en place des dispositifs plus économes en eau et de récupération des eaux pluviales

Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI

Accompagner les changements de comportements et moderniser la flotte de véhicules pour en réduire l'impact carbone. Plus particulièrement, les mesures sont :

- Étudier les actions possibles au sein de la politique RH pour limiter les besoins de déplacements et favoriser les mobilités durables

- Poursuivre la politique de télétravail et évaluer les km évités
- Définir et mettre en place un dispositif de suivi et établir un bilan annuel des différents modes de déplacements des agents (km parcourus par usage, ...)
- Promouvoir et faciliter le covoiturage au sein des services de l'EPCI pour les agents et les élus
- Promouvoir l'utilisation des vélos à assistance électrique agents
- Faire un diagnostic de la flotte de véhicules et des besoins
- Définir une stratégie de renouvellement des véhicules (achat/location) visant une modernisation et une décarbonation de la flotte
- Assurer le suivi du parc roulant

Accompagner les communes dans la transition énergétique

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement via le service technique commun et d'interroger les besoins non-couverts pour lesquels un accompagnement ou une mutualisation de moyens seraient nécessaires. Les mesures sont :

- Poursuivre l'assistance aux communes pour la construction/réhabilitation des bâtiments
- Étudier les besoins éventuels d'accompagnement des communes pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets
- Suivant les besoins, étudier des solutions possibles avec les partenaires (TEM, Département, ...)

5. SUIVI ET EVALUATION

5.1 Le dispositif de suivi-évaluation

Le PCAET des Coëvrons doit être révisé tous les 6 ans. Un bilan à mi-parcours est également prévu par la Loi. Il aura lieu en 2029 et fera l'objet d'un rapport mis à disposition du public. La révision aura lieu en 2032.

Le dispositif de suivi-évaluation doit permettre de savoir si le territoire est sur la bonne trajectoire par rapport aux objectifs fixés. Il porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.

Un suivi annuel aura lieu pour suivre la mise en œuvre des actions. Il sera assuré en complémentarité de la démarche Territoire Engagé Transition écologique (TETE).

L'évaluation (bilan mi-parcours et finale) permettra de dresser un bilan de l'action de l'EPCI – réussites et limites ; de vérifier l'atteinte (ou non) des objectifs fixés, d'ajuster certaines mesures si nécessaire, dont la gouvernance, et/ou d'inscrire de nouveaux projets.

5.2 Les indicateurs de suivi

Indicateurs d'impact territoriaux prioritaires	Unité	Site hébergeant la donnée	Source	Suivi sur TETE	Année de référence	Etat initial
Émissions de gaz à effet de serre	KteqCO2/an	TerriSTORY	BASEMIS® - Air Pays de la Loire	X	2022	597,7
Émissions de gaz à effet de serre par habitant	teqCO2/an					22,35
Consommation énergétique finale	GWh/an			X		1 169
Population	Nb d'habitants		INSEE			26746
Consommation d'énergie par habitant	MWh/an		BASEMIS® - Air Pays de la Loire, INSEE			43,71
Dépense énergétique	Millions d'€		BASEMIS® - Air Pays de la Loire			128,75
Dépense énergétique par habitant	€/hab					4814
Émissions de NOx	T/an	airpl.log	Air Pays de la Loire	X		442
Émissions de PM10	T/an			X		509
Émissions de PM2,5	T/an			X		189
Émissions de NH3	T/an			X		1 607
Émissions de COVNM	T/an			X		404
Émissions de SO2	T/an			X		25
Production d'énergie renouvelable	GWh	TerriSTORY	BASEMIS® - Air Pays de la Loire	X		220,48
Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale	%			X		26
Consommation couverte par la production d'Énergie renouvelable	%					18,9
Puits de Carbone (UTCATF)	kteqCO2					-42

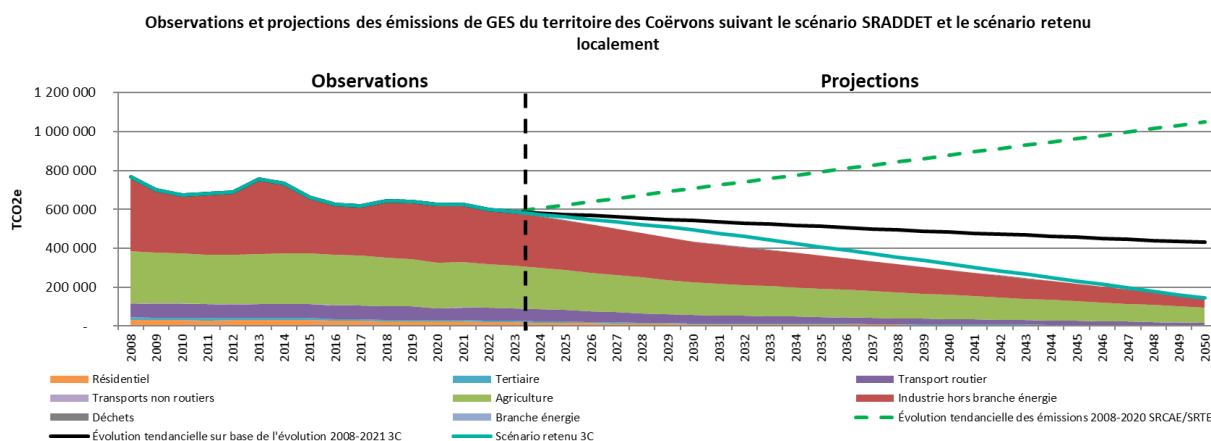
ANNEXE 1. DETAIL DU SCENARIO PLURI-OBJECTIFS DE TRANSITION

Afin de définir les **6 objectifs chiffrés de la stratégie Climat-Air-Energie**, la CC des Coëvrans s'est appuyée sur un outil « calculatrice » réalisé par le bureau d'études Carbone consulting. Cet outil permet de visualiser des scénarios constitués d'un ensemble d'actions types et d'évaluer leur impact sur les consommations et émissions de gaz à effet de serre. Ces différents objectifs seront présentés ci-après, selon les paragraphes suivants :

- Un schéma présentant les observations passées et les projections liées à l'objectif visé, par secteur, selon différents scénarios (tendanciel, SRADDET/SNBC2, scénario retenu)
- Un tableau avec l'objectif chiffré retenu
- Une description succincte des objectifs opérationnels

3.1.1 Objectif 1 : Réduire les émissions de GES

Les différents scénarios schématisés



L'objectif chiffré retenu

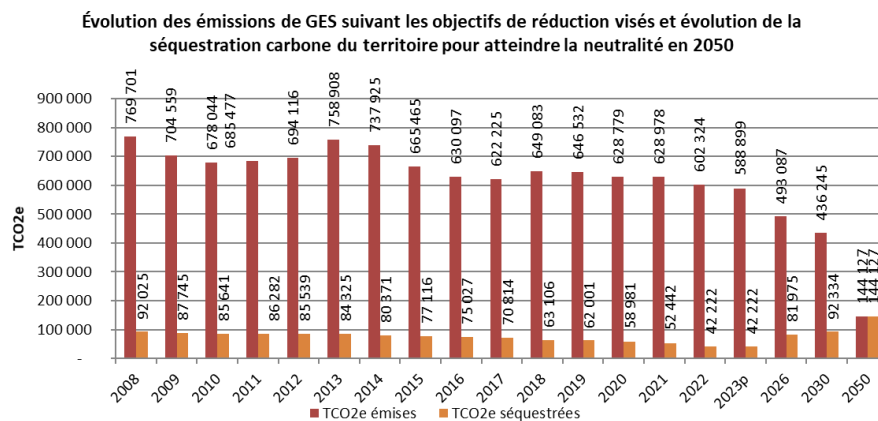
La Communauté de communes des Coëvrans a pour objectif **une diminution de 79%** des émissions de GES à l'horizon 2050, par rapport à 2012 :

	2012	2015	2022	Objectifs	
				2030	2050
Émissions de GES (TCO2e)	690 674	61 760	597 702	494 998	144 102
Objectif de diminution par rapport à 2012				-28%	-79%

3.1.2 Objectif 2 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés

Les différents scénarios schématisés

Les objectifs nationaux pour 2025 sont : les puits de carbone naturels et technologiques sont multipliés par 2 et les puits forestiers par 8 par rapport à 2020.

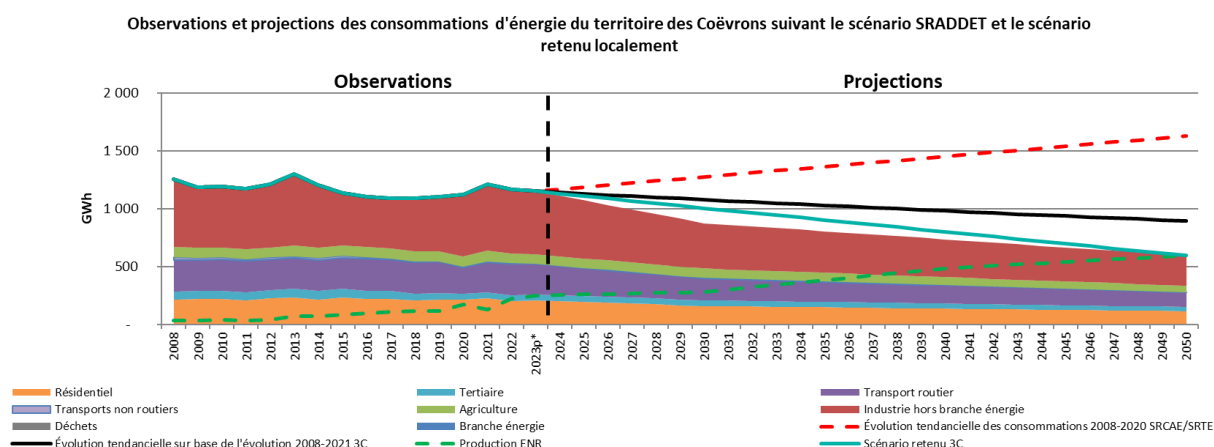


L'objectif chiffré retenu

Tendre vers l'objectif national de neutralité carbone à horizon 2050, nécessite à l'échelle des Coëvrans de **trippler la séquestration annuelle de carbone** (144 127 TCO₂ par an contre 58 750¹⁴ tCO₂ actuellement) et préserver le stock existant présent dans les terres.

3.1.3 Objectif 3 : Réduire les consommations d'énergie finale

Les différents scénarios schématisés



¹⁴ Séquestration annuelle, hors émissions liées à l'artificialisation

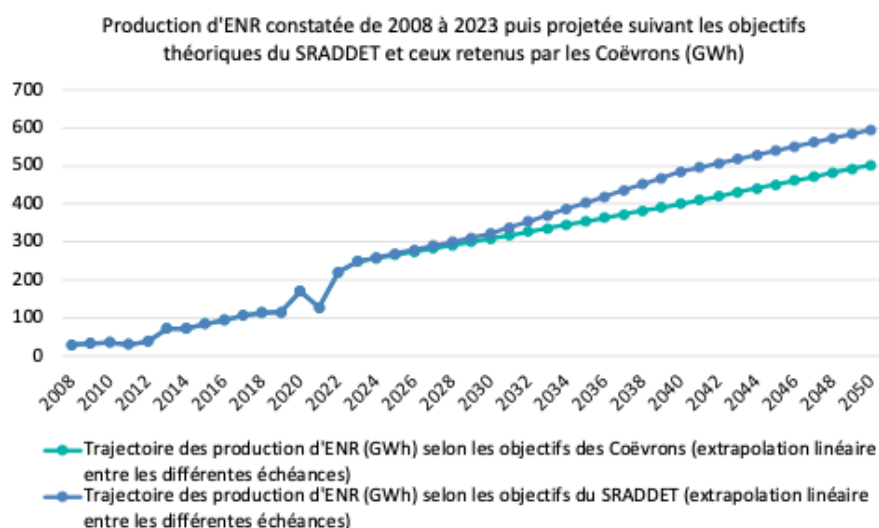
L'objectif chiffré retenu

L'objectif est une **diminution de 51%** des consommations énergétiques à l'horizon 2050, par rapport à 2012 :

	2012	2022	2030	2050
Consommations énergétiques totales (GWh)	1 210	1 169	1 005	595
<i>Objectif de diminution par rapport à 2012</i>			-17%	-51%

3.1.4 Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux

Les différents scénarios schématisés



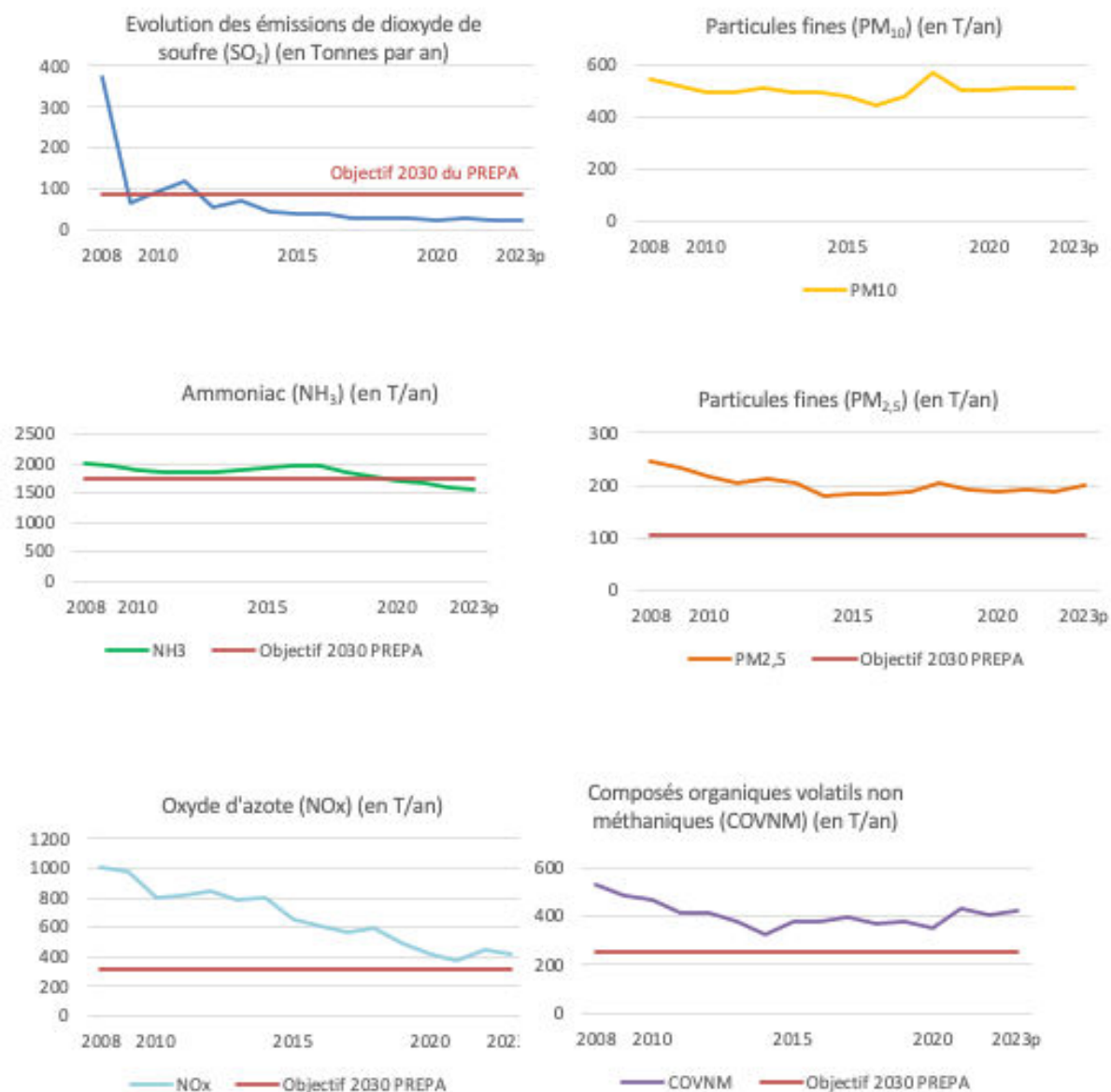
L'objectif chiffré retenu

Le territoire s'est fixé comme objectif d'augmenter de **128%** la **production d'énergie renouvelable** par rapport à 2022.

GWh	2012	2015	2022	2030	2050
Consommation réelle et visée à 2030 et 2050	1 210	1 132	1 169	1 005	595
Production d'énergie renouvelable réelle et visée par le territoire pour 2030 et 2050	39	85	220	308	503
% de la consommation couverte ou visée localement par la production d'EnR	3%	7,5%	19%	31%	85%
<i>Objectif d'augmentation par rapport à 2022</i>				40%	128%

3.1.5 Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations

Les différents scénarios schématisés



L'objectif chiffré retenu

Les objectifs de réduction visés pour 2030 sont les objectifs réglementaires.

Polluant	Objectifs					
	2008	2015	2022	2026	2030	2050
SO ₂	373	39	25	24	24	20
NO _x	1 005	651	442	411	313	311
PM ₁₀	544	481	509	316	234	234
PM _{2,5}	246	183	189	143	106	105
NH ₃	1 983	1 931	1 607	1 489	1 369	1 200
COVNM	525	381	404	278	252	250

3.1.6 Objectif 6 : S'adapter au changement climatique

État actuel

Les effets des changements climatiques sont déjà perceptibles. Ils concernent les risques naturels, l'organisation sanitaire et sociale, l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes et les transformations économiques. Les changements climatiques contribuent à fragiliser les écosystèmes du territoire et bouleverse le cycle de l'eau. Le territoire est soumis à des restrictions d'usage de l'eau chaque année. Sans adaptation, le bien-être et la santé des personnes seront de plus en plus impactées. A cela s'ajoute le risque d'événements climatiques plus fréquents et de plus grande intensité, augmentant le risque pour la population et les activités économiques. Les exploitations agricoles sont fragilisées par l'évolution des conditions climatiques qui entraîne une vulnérabilité accrue pour l'élevage et les cultures. Les changements climatiques et leurs effets restent méconnus et incertains. Il est toutefois possible dès à présent de mettre en place des actions dites « sans regret ».

Les objectifs « sans regret »

L'ambition est **d'accompagner l'adaptation du territoire** pour assurer la qualité de vie et le maintien d'une biodiversité riche tout en augmentant la résilience des activités humaines et économiques. Les objectifs stratégiques fixés sont :

- Protéger la santé et la sécurité des populations ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Augmenter les capacités d'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, aux changements climatiques ;
- Accompagner l'évolution des modes de vie pour une meilleure résilience face au changement climatique ;
- Assurer la pérennité des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.

L'adaptation nécessite de réduire les vulnérabilités et d'améliorer la gestion de crise.

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

L’ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes des Coëvrons.